



Bottens, le 17 février 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 2020-03

relatif à

L'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie les 27 janvier et 11 février, afin de statuer sur l'objet en titre. Elle s'est entretenue avec Mme Patricia Riva, Municipale, qui a répondu avec satisfaction aux différentes questions.

La Commission relève que ces travaux sont présentés dans le plan d'investissement depuis plusieurs années. Le fait de réfectionner le secteur en totalité (épuration, eau potable, éclairage public et divers autres services) est judicieux. Il est à noter que la dépense imputée au compte route électricité fera partie des investissements « non productifs », qui entreront de toutes manières dans le calcul du plafond d'endettement, quel que soit le résultat du vote du préavis 2020-01 (Changement du mode de calcul du plafond d'endettement). En fonction de l'agenda présenté pour ces travaux, le premier amortissement sera effectué sur l'exercice 2022.

Cette dépense sera répartie comptablement de la manière suivante :

	Compte	Financé par	Répartition en %	Montants répartis	Amortissement annuel	Intérêt moyen ***	Coût annuel
Route électricité *	4'300.331	Impôt	37	607'540.00	20'251.33	1'518.85	21'770.18
Epuration **	4'600.331	Taxe	47	771'740.00	25'724.67	1'929.35	27'654.02
Eau potable **	8'100.31	Taxe	16	262'720.00	8'757.33	656.80	9'414.13

* *Cet investissement est financé par l'impôt, qui représente environ un demi-point.*

** *Ces investissements ne devraient pas influencer la taxe, considérant que durant ces deux dernières années un montant a pu être affecté au fonds de réserve (épuration). De plus des amortissements vont arriver à échéance d'ici 2022 (épuration et eau potable).*

*** *Le taux de l'intérêt moyen a été calculé à 0.5%*

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2020-03 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. D'approuver le projet d'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau comme exposé dans ce préavis.
2. De démarrer les travaux dès l'approbation par le Département des infrastructures et des ressources humaines.
3. D'engager pour ce faire une dépense d'investissement de CHF 1'642'000.00.
4. De financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
5. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par les services concernés, à savoir par les comptes de fonctionnement 4300.331 (routes et électricité), 4600.331 (épuration) et 8100.331 (eau).

Les membres de la Commission des finances incorpore



David Bailly, Président



Patrick Oyon



Hervé Pittet



Michel Panchaud, Rapporteur